difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, de Notre province de la Nouvelle-Ecosse, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne

devez aucunement y manquer.

En foi de Quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. Témoin, Notre très fidèle et bien aimé cousin et conseiller, le très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte de Formartine; baron de Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse; Chevalier Grand'-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt et unième jour de février en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-seize, et de Notre règle la cinquante-neuvième.

Par ordre,

SAML. E. ST. ONGE CHAPLEAU,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

L'honorable M. MacKeen s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi devant E louard Joseph Langevin, écr, commissaire nommé

à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. MacKeen, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Sir William Hingston a proposé:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des plans, rapports, etc., relatifs à l'ouvrage appelé "la jetée de protection" dans le port de Montréal, actuellement en cours de construction; copie de la correspondance relative à cet ouvrage; des pétitions, résolutions, rapports, protêts et autres documents pour ou contre son exécution, et spécialement des opinions exprimées à ce sujet par la faculté de médecine de la cité de Montréal, le bureau de santé de la province de Québec et le bureau de salubrité de la cité de Montréal.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue

daus l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. McInnes (New-Westminster) a attiré l'attention du Sénat sur le fait qu'il n'y a pas actuellement de compagnie de carabiniers ou d'artilleurs à Nanaïmo, le port le plus important de la côte du Pacifique sous plusieurs rapports, et a demandé si c'est l'intention du gouvernement de prendre de suite les mesures nécessaires pour qu'une compagnie militaire soit formée et de mettre dans les estimés supplémentaires une somme suffisante pour construire une salle d'exercices convenable dans la cité de Nanaïmo.

Débat.

L'honorable M. McInnes (New-Westminster) a attiré l'attention du Sénat sur l'état incomplet de la nouvelle salle d'exercices de New-Westminster, C.-B., qui est sur le point d'être remise à l'officier-commandant, le lieutenant Clinton, compagnie No 4, cinquième régiment, artillerie canadienne, et a demandé si c'est l'intention du gouvernement de mettre dans les estimés supplémentaires une somme suffisante pour pourvoir au chauffage et à l'éclairage convenable de la bâtisse et à la nomination d'un gardien gagé.

Débat.